

M. l'Orateur: Je prie les honorables députés de ne pas interrompre celui qui parle.

M. Pouliot: Merci, monsieur l'Orateur. J'aime toutefois qu'on m'interrompe pourvu que je comprenne ce qu'on dit. C'est pourquoi je serais très reconnaissant à l'honorable député de me répéter la même chose mais distinctement de façon que je puisse l'entendre.

M. Brooks: Il voulait savoir si c'était l'homme de la rue qui parlait.

M. Pouliot: Je voulais qu'on le répète de façon qu'avec mes connaissances limitées de l'anglais je puisse le comprendre.

Les honorables députés qui ont parlé ne peuvent en même temps se dire en faveur du bill et contre le bill. C'est ce qui s'est produit quand l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), pourtant bien renseigné, s'est déclaré en faveur de la mesure mais a fait ce qu'il a pu pour en empêcher l'adoption.

M. Homuth: Non, non!

M. Pouliot: L'honorable député de Waterloo-Sud n'était pas ici lorsque la chose s'est produite et ce qu'il en a appris par ouï-dire est contraire aux faits. On ne saurait prendre au sérieux une mauvaise farce de ce genre. Les honorables députés qui prétendent vouloir une mesure législative contre les coalitions agiront, je l'espère, avec logique et voteront en faveur de la deuxième lecture du bill. S'ils veulent reprendre le temps perdu à débattre des amendements irrecevables, ils peuvent permettre l'adoption de la mesure sur division et rattraper ainsi un peu du temps perdu.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, en raison de la discussion de ces jours derniers, je me demande où commencer et où terminer mes remarques. Il est assez difficile de traiter les modifications à la loi des enquêtes sur les coalitions sans signaler ce qui s'est déjà produit, afin d'empêcher la répétition d'événements semblables. Les déclarations formulées hier par le ministre révèlent que les ouvriers et les chefs de famille canadiens ont longtemps payé leur pain plus cher qu'ils ne l'auraient dû. Le ministre a dit que les meuneries ont écopé lorsque le prix du blé a monté alors que celui de la farine restait assujéti à un plafond. Cependant, les meuneries étaient protégées par des subventions et par des prix stables à l'égard de la farine. Donc, le seul qui ait écopé c'est le consommateur.

Il a aussi signalé qu'on a empêché de monter le prix des issues de mouture. Pen-

dant cette période les issues de mouture étaient rares et les cultivateurs ne pouvaient s'en procurer. Pourquoi? Parce qu'on les exportait, afin d'en obtenir plus cher. C'est pourquoi le bacon, les œufs, le beurre et le lait se vendaient cher, ou étaient rares comme ce fut le cas du beurre. Il ne faut donc pas s'étonner que les citoyens se soient plaints du coût élevé de la vie. C'est pour cela qu'ils récriminaient, et c'est aussi pour ce motif que les ouvriers de plusieurs industries ont réclamé des augmentations de salaires et fait la grève.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais faire quelques observations à l'occasion de l'examen tendant à la deuxième lecture du bill. J'appuie chaleureusement les remarques du député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et de son collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet de la ligne de conduite du Gouvernement. Je m'en tiendrai, cependant, au principe dont s'inspire le bill. Il s'agit, si j'ai bien compris, de faciliter l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions et des dispositions connexes. Voici la note explicative:

Les modifications prévues dans ce bill ont pour objet de faciliter l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions et des dispositions connexes du Code criminel. Elles ont trait à la procédure judiciaire concernant les restrictions indûment imposées au commerce par des monopoles et les coalitions illégales destinées à entraver le commerce.

Nous appuyons le bill qui tend à faciliter l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions mais nous sommes d'avis que la loi et la mesure modificatrice s'attaquent à un problème de notre époque par une méthode arriérée, désuète. L'effort tenté en vue de faciliter l'application de la loi se révéla insuffisant. Un examen soigné des événements survenus aux États-Unis et au Canada démontrera le bien-fondé de ma thèse. Nous savons comment les monopoles se sont développés aux États-Unis; nous connaissons les efforts déployés par les divers gouvernements de ce pays, à commencer, particulièrement, par celui du président Teddy Roosevelt, pour maîtriser et entraver les monopoles et pour assurer l'honnêteté des pratiques commerciales.

Les États-Unis ont peut-être adopté, à cet égard, des lois plus efficaces que nous, mais le rapport d'une commission du Sénat des États-Unis indique que la tendance à la monopolisation s'est beaucoup accentuée durant et depuis la guerre. Étant donné que beaucoup de ces sociétés comptent des succursales au Canada et ont fait d'importants investissements dans notre pays, il est raisonnable de supposer que le même état de choses existe chez nous.